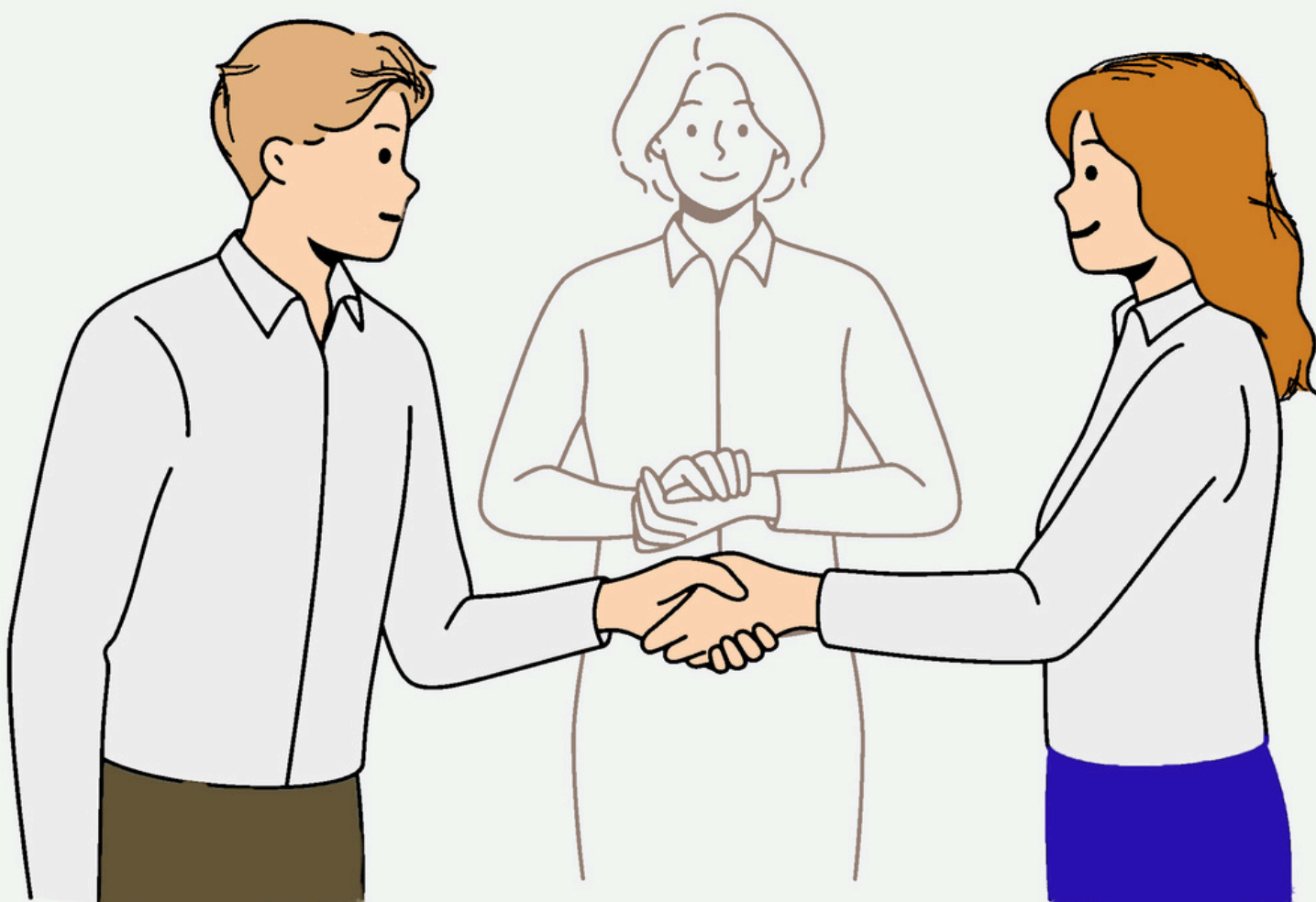




la médiation pénale, principes et déroulement.



Véronique Ribac
Coralie Koki

formations@france-victimes. fr
assistanceformation@france-victimes.fr

01 41 83 42 21
01 41 83 42 23

Catalogue en ligne : <https://france-victimes.catalogueformpro.com/>

N° SIRET : 339 175 705 00054 | Code APE : 9499Z
N° de déclaration d'activité : 11 75 45287 75 auprès du préfet de Région Ile de France



la médiation pénale, principes et déroulement.

PUBLIC :

Professionnels des associations d'aide aux victimes

NIVEAU : débutant / intermédiaire

PRÉREQUIS : Pas de prérequis

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

- Comprendre le cadre légal de la médiation pénale,
- Connaître les conditions d'exercice de ce mandat judiciaire,
- Savoir mettre en oeuvre cette mesure de façon efficace.

PROGRAMME

- Accueil des stagiaires et tour de table
- Présentation du cadre de la formation, des objectifs et des enjeux

I – LE CADRE LÉGAL :

- 1 – la place de la médiation pénale dans les mesures alternatives aux poursuites de l'article 41-1 du code de procédure pénale : le concept de médiation
- >> Objectifs pédagogiques : comprendre le concept de médiation pénale par rapport à l'arbitrage, la conciliation, la négociation.

- 2 – L'opportunité des poursuites.

>> Objectifs pédagogiques : maîtriser la place de la médiation pénale dans le code de procédure pénale ainsi que le concept d'ordre public. Le rôle du procureur de la République et ses attentes.

- 3 – Pourquoi le choix de la médiation pénale.

>> Objectifs pédagogiques : comprendre pourquoi le procureur de la République choisit cette alternative plutôt qu'une autre.

- 4 – les garanties et les conditions de mise en œuvre.
- 5 – les objectifs légaux de la médiation pénale.
- 6 – Les conséquences judiciaires

>> Objectifs pédagogiques : être en mesure d'expliquer les conséquences de leurs choix aux parties.

II – LES CONDITIONS D'EXERCICE :

- 1 – L'habilitation du médiateur pénal.
- 2 – Les conditions d'habilitation et durée.
- 3 – les obligations du médiateur pénal.
- 4 – protocole de médiation pénale avec le parquet.
- 5 – le code de déontologie de France Victimes.

>> Objectifs pédagogiques : maîtrise du cadre de la procédure. Comprendre les attendus du magistrat mandant. Se conformer au code de déontologie de France Victimes.



la médiation pénale, principes et déroulement.

• **III – LA MISE EN ŒUVRE DE LA MESURE :**

- Phase 1 : Soit transmis du Parquet : (travail sur la base d'un dossier pénal anonymisé)
- 1 – L'identification du conflit. Les objectifs du médiateur.

>> Objectifs pédagogiques : Savoir lire un dossier pénal, distinguer les éléments saillants et utiles dans un discours dilué. Prendre de la distance à l'égard de ses préjugés.

- 2 – Les écueils
- 3 – responsabilité du médiateur pénal et place de celui-ci dans une association FV.

>> Objectifs pédagogiques : appréhender la place du médiateur au sein de sa structure et ses responsabilités VS lien hiérarchique.

- 4 – les délais de procédure.
- 5 – Créer un dossier dans IPG. (création d'un dossier in situ).

>> Objectifs pédagogiques : maîtrise du logiciel pour gagner du temps tout au long de la procédure.

- Phase 2 : les parties :
- 1 – procédure de convocation des parties. (exemples de convocations)

>> Objectifs pédagogiques : maîtriser les informations qui doivent être données aux parties par écrit.

- 2 – conséquences des réponses obtenues.
 - 2-1 : la Carence.
 - 2-2 : la poursuite de la procédure.

>> Objectifs pédagogiques : maîtriser les délais de procédure.

- 3 – Les entretiens individuels. (théorique puis mise en situation).
 - 3- 1 : le déroulement des entretiens.

>> Objectifs pédagogiques : maîtriser les informations à donner, retenir les éléments saillants, recueillir les souhaits de la partie en présence.

- 3- 2 : le positionnement du médiateur.
- 3-3 : les qualités requises.

>> Objectifs pédagogiques : notions de neutralité, d'impartialité, écoute active, reformulation, sérier les causes du conflit. Éviter le jugement. Créer une relation de confiance.

- 4 – L'élaboration de la stratégie du médiateur.

>> Objectifs pédagogiques : envisager les solutions possibles à l'aune des déclarations des parties. Envisager une rencontre ou se poser en intermédiaire.

- 5 – la rencontre de médiation : (théorie puis mise en situation).
 - 5-1 : les conditions requises.
 - 5- 2 : le débat.
 - 5 – 3 : présence d'un avocat.

>> Objectifs pédagogiques : rester le maître du dialogue, cadrer l'entretien, poser les règles. Repositionner les parties vers sa propre stratégie.



la médiation pénale, principes et déroulement.

- Phase 3 : La clôture de la mesure : (exemples de documents fournis)
 - 1 – le procès-verbal.
 - 2 – Le rapport de médiation pénal.

>> Objectifs pédagogiques : maîtrise des attendus du magistrat mandant, maîtrise de l'écrit juridique, retenir l'essentiel tout en explicitant les vraies causes du conflit et les solutions recherchées.

- 3 – La clôture du dossier.

>> Objectifs pédagogiques : quelles pièces peut-on conserver, comment enregistrer sur IPG les données relatives à la médiation pénale.



ORGANISATION :

- Modalités : formation dispensée en présentiel au 27 avenue Parmentier 75011 PARIS
- Durée : 4 jours en présentiel et 3,5 heures en visioconférence à distance de 2 mois.
- Formation réservée en priorité aux membres du réseau
- Nombre de participants maximum : 14
- Session garantie à partir de 8 participants
- Référent pédagogique : Isabelle Sadowski
- Référente personne en situation de handicap : Véronique Ribac

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

- Interactions sociales et questionnaires
- Évaluation des acquis et de la satisfaction à l'issue de la formation
- Analyse des pratiques

FORMATEUR :

Romain Bonnot : Directeur de France Victimes Nord Franche-Comté.

MODALITÉS D'ÉVALUATIONS :

- Fiches d'évaluation des acquis
- Questionnaire de satisfaction
- Tour de table

TARIF :

Membres du Réseau : 650 € nets de taxe
Partenaires : 800 € nets de taxe